



Communiqué à l'attention des lauréat.e.s des concours interne et externe de Contrôleurs des Finances Publiques promotion 2020-2021

Félicitations pour votre réussite au concours !

Avant de débiter votre scolarité au 1^{er} octobre prochain, vous allez devoir formuler votre demande de 1^{ère} affectation dans SIRHIUS « demande de vœux ».

Date de campagne de 1^{ère} affectation :

Pour les collègues internes reçu au CIN : du **22 juin au 17 juillet 2020**

Pour les lauréats extérieurs à la DGFIP reçu au CIN : **du 24 août au 18 septembre**

Pour les lauréats au concours externe : **du 24 août au 18 septembre**

Les élu.e.s CGT Finances Publiques se tiennent à votre disposition si vous avez des interrogations concernant l'élaboration de vos demandes de 1^{ère} affectation, via notre boîte mail : elusb@cgt.fr ou au **06 32 07 39 93**

le **Guide de 1^{ère} affectation des contrôleurs et Programmeurs 2020/2021 de la CGT Finances Publiques** pourra lui aussi vous aider:

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/guide-1ere-affectation-controleurs-et-programmeurs-2020-2021>

Vous allez devoir établir une liste de vœux exhaustive, en commençant le cas échéant par vos vœux prioritaires, puis dérouler la liste des départements où vous aimeriez être affecté. Il vous faudra sûrement élargir sur des départements plus lointains, mais c'est essentiel si vous ne voulez pas subir la sentence de « l'affectation d'office ».

Si vous vous trouvez dans une situation particulière, vous pouvez joindre à vos fiches de vœux, un courrier rédigé sur papier libre à l'attention du bureau RH2A, en détaillant les difficultés que vous rencontrez, ainsi que tous les documents pouvant expliquer votre situation.

Transmettez-nous ensuite, à l'adresse mail indiquée ci-dessus, le double de votre mutation (fiche 75T), accompagnée de toutes les pièces justificatives ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse mél. Indiquez-nous aussi votre rang pour quel concours et année de concours. Il est important de nous transmettre vos pièces justificatives, en amont de la publication du mouvement, pour que l'on puisse au mieux appréhender vos dossiers et préparer leur défense si nécessaire.

En effet, même si la loi de transformation de la Fonction Publique a acté la fin des commissions administratives paritaires (CAP), nous restons représentant.e.s des personnels.

Dans ce cadre, nous gardons un lien direct avec le bureau RH2A pour suivre les travaux et faire remonter tous les dossiers de la CGT Finances Publiques.